

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 05/00

ÉFAI – 000016 – ASA 20/01/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

INDE

Manoj Kumar Tak
Narendra Kumar Tak

Londres, le 7 janvier 2000

D'après les informations recueillies, deux frères, Manoj Kumar Tak et Narendra Kumar Tak, ont été accusés sans le moindre fondement d'infractions de droit commun, détenus illégalement et torturés. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité. En mai 1998, Manoj Kumar Tak a épousé Anuradha Sharma dans l'État du Rajasthan, situé dans l'ouest de l'Inde. Le père de celle-ci, avocat et ancien membre du Parquet du district de Gwalior, dans l'État voisin du Madhya Pradesh, s'est opposé à ce mariage et aurait exercé des pressions sur les services de police du Madhya Pradesh pour qu'ils appréhendent Manoj Kumar Tak et son frère. Un mois après la noce, une plainte a été déposée au Madhya Pradesh contre les deux frères, qui se sont vu reprocher d'avoir dérobé un collier d'une valeur de 2 000 roupies et quelques papiers.

En juin 1998, Narendra Kumar Tak a été arrêté au Rajasthan par la police du Madhya Pradesh et conduit à Gwalior. Il a été battu et soumis à d'autres formes de mauvais traitements pendant le trajet. Le père d'Anuradha Sharma accompagnait les policiers et a apparemment demandé à Narendra Kumar Tak de lui révéler où se trouvaient sa fille et Manoj Kumar Tak. Une fois à Gwalior, Narendra Kumar Tak a été de nouveau frappé et détenu illégalement pendant deux jours. Puis, au lieu d'être présenté à un magistrat, ainsi que l'exige la loi, il a été transféré à la prison centrale de Gwalior. Il semble qu'il y ait été torturé par d'autres détenus, apparemment à l'instigation du père d'Anuradha Sharma, qui s'est rendu dans l'établissement pénitentiaire à plusieurs reprises et a menacé de le battre et de porter plainte à nouveau contre lui. Il a finalement été relâché le 23 juillet 1998, après que sa famille eut introduit une requête en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté).

À la suite de sa libération, un recours a été adressé à la Commission nationale des droits humains à propos de sa détention illégale ainsi que des plaintes abusivement déposées contre lui et son frère. En janvier 1999, la Commission a demandé aux services de police du Madhya Pradesh et du Rajasthan de lui présenter des rapports sur ces questions. D'après les informations recueillies, la police du Rajasthan a indiqué avoir découvert que les plaintes déposées contre Manoj et Narendra Kumar Tak étaient dénuées de tout fondement, dans la mesure où les deux hommes ne se trouvaient pas à Gwalior au moment des faits qui leur étaient imputés. La police du Madhya Pradesh n'aurait, quant à elle, toujours pas répondu.

Dans l'intervalle, les deux frères se sont réfugiés dans la clandestinité au milieu de l'année 1999 au Rajasthan, craignant d'être de nouveau victimes de mauvais traitements de la part des services de police du Madhya Pradesh et du père d'Anuradha Sharma.

Manoj Kumar Tak a été appréhendé à Jaipur, au Rajasthan, le 4 janvier 2000, par des membres armés de la police du Madhya Pradesh vêtus en civil, qui l'ont frappé derrière la tête en l'entraînant hors de son bureau. Ils ont continué à le battre et à le maltraiter, menaçant même de le tuer, pendant qu'ils l'emmenaient en voiture à Bilowa, dans le district de Gwalior.

Il se trouve maintenant dans la prison centrale de Gwalior, dans l'attente de sa comparution devant un juge qui décidera de son éventuelle mise en liberté sous caution. Il a reçu la visite de militants des droits humains et bénéficié de soins médicaux sur ordre d'un juge d'instance. Amnesty International craint néanmoins que sa sécurité ne soit menacée, au vu des précédents actes illégaux commis par la police du Madhya Pradesh et des menaces persistantes du père d'Anuradha Sharma.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, Amnesty International fait part de sa préoccupation concernant le recours à la torture sur l'ensemble du territoire indien. Chaque année, des dizaines de personnes meurent en garde à vue et en détention provisoire. Les mauvais traitements infligés par des policiers agissant pour le compte de puissants intérêts locaux ou politiques sont monnaie courante. Des recommandations ont été formulées en vue d'une réforme globale des services de police, visant notamment à les soustraire aux pressions extérieures, mais elles sont demeurées lettre morte depuis de nombreuses années.

La Commission nationale des droits humains a joué un rôle important dans le traitement du problème de la violence en détention. Lors de la création de cette institution en 1993, une de ses premières initiatives a consisté à demander à être informée des cas de mort et de viol en garde à vue dans un délai de vingt-quatre heures, et elle joue aujourd'hui un rôle essentiel de surveillance en la matière. Elle enquête sur de nombreux cas d'actes de violence commis en détention et formule des recommandations à l'intention des autorités, tout en ordonnant que soient prises des mesures de réparation en faveur des victimes de violations des droits humains, lorsqu'elle établit que de tels actes ont été perpétrés.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par les informations selon lesquelles Manoj Kumar Tak a été torturé par la police du Madhya Pradesh après avoir été arrêté le 4 janvier 2000 ;
- exhortez les autorités du Madhya Pradesh à garantir la sécurité de Manoj Kumar Tak et Narendra Kumar Tak (veuillez adresser une copie de votre appel aux autorités du Rajasthan) ;
- appelez les autorités du Madhya Pradesh à ouvrir immédiatement une enquête sur les allégations selon lesquelles les plaintes déposées contre Manoj Kumar Tak et Narendra Kumar Tak sont dénuées de tout fondement ;
- appelez les autorités du Madhya Pradesh à ouvrir sans délai une enquête sur les informations selon lesquelles Narendra Kumar Tak a été illégalement détenu et torturé aux mois de juin et juillet 1998, et à traduire rapidement les responsables en justice.

APPELS À :

Premier ministre de l'État du Madhya Pradesh :

Mr Digvijay Singh
Chief Minister of Madhya Pradesh
Office of the Chief Minister
Bhopal, Madhya Pradesh, Inde

Télégrammes : Chief Minister, Madhya Pradesh, Inde

Fax : 91 755 556 634

Formule d'appel : *Dear Chief Minister, /* Monsieur le Premier Ministre,

Directeur général de la police de l'État du Madhya Pradesh :

Director General of Police, Madhya Pradesh
Police Headquarters
Bhopal, Madhya Pradesh, Inde

Télégrammes : Director General of Police, Madhya Pradesh, Inde

Formule d'appel : *Dear Director General, /* Monsieur le Directeur général,

COPIES À :

Premier ministre de l'État du Rajasthan :

Mr Ashok Gehlot
Chief Minister of Rajasthan
Office of the Chief Minister
Jaipur, Rajasthan, Inde

Ministre indien aux Affaires intérieures :

Mr L.K. Advani
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
North Block
New Delhi 110 001, Inde

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -